

SEANCE DU 29 MAI 2017

L'An deux Mille dix sept

Le vingt-neuf mai à vingt heures

Le Conseil Municipal de la Commune de CHONAS L'AMBALLAN dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Lucette GIRARDON-TOURNIER, Maire.

Date de la convocation : 23 mai 2017

PRESENTS Mesdames : L.GIRARDON-TOURNIER – M.LABOREL-LACITS- G.VILLET- M-R.SALOMON – C.PHILIPPON – M-T.TOURNIER - R.L'HAOUA - C.RIVOIRE
Messieurs J .ANDRIEUX – J.BUISSON – J-J.CARON - J-M.GARCIN – G.GUIGUE – F.VARON – J- J.PLASSON

ABSENTS EXCUSES : J.GODARD- C.CHAPELEIRO –Ph ROYER

Ont donné procuration :

C.CHAPELEIRO à R.L'HAOUA – J.GODARD à L .GIRARDON-TOURNIER – Ph ROYER à JJ.PLASSON

Secrétaire de séance : Mme G.VILLET

Le compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 25 avril 2017 est approuvé à l'unanimité. Il est précisé que le jour de la prochaine réunion est erroné, lire : lundi 29 mai.

Création de postes suite à changement de grade

- *Création de 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet*

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à deux avancements de grade, il convient de prévoir la création de deux postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De créer deux postes à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés sont inscrits au budget.

Délibération adoptée à 18 Voix Pour.

- *Création d'un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet*

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à un avancement de grade, il convient de prévoir la création d'un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De créer un poste à temps complet d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé sont inscrits au budget.

Délibération adoptée à 18 Voix Pour.

Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) – Boulangerie Cyril & Laurie

Madame le Maire rappelle que la Commune participe au dispositif européen FISAC (Fonds d'Intervention et de Soutien pour les Artisans et les Commerçants), porté par ViennAgglo.

Ce fonds a pour vocation de favoriser le maintien et le développement de services artisanaux et commerciaux de proximité et permet de mettre en place des aides directes aux commerces pour aider au financement des travaux d'accessibilité, des travaux liés à la maîtrise de l'énergie, des travaux relatifs à la sécurité du local et des travaux de modernisation de devantures/vitrines.

Madame ROCHERIEUX Laurie de la boulangerie « SARL CYRIL & LAURIE » a déposé un dossier pour des travaux de « mise en sécurité de son local et maîtrise de l'énergie », au titre des aides directes aux entreprises pour des investissements sur des locaux commerciaux et artisanaux.

Le comité de pilotage du FISAC du 23/03/2017 a validé un montant global d'aides directes de 1.167,67 € répartis de la façon suivante :

- 319,50 € pour la Commune de Chonas l'Amballan,
- 319,50 € par ViennAgglo
- 528,67 € par l'Etat, sur un montant total du projet de 2130 €

Dans le cadre du FISAC, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le versement de 319,50 € correspondant à la participation communale accordée à ROCHERIEUX Laurie.

Le Conseil Municipal, après délibération, à 18 Voix Pour,

- Décide d'octroyer la somme de 319,50 € à Madame ROCHERIEUX Laurie de la boulangerie « SARL CYRIL & LAURIE » correspondant à la participation communale dans le cadre du FISAC ;
- Dit que les crédits sont ouverts au budget 2017, article 6745.

Achat d'une épareuse

La délibération est reportée au prochain conseil municipal

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- a- Mise en place du Compte Epargne Temps (CET) : Le compte épargne temps permet aux agents de déposer des jours de congés ou heures supplémentaires non pris dans l'année. Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'instauration d'un compte épargne temps pour les agents de la commune.
- b- Définition des quotas d'avancement de grade : Le Conseil Municipal acte un avancement de grade à 100% des effectifs prouvables.
- c- Information sur le PLU : la procédure de révision du PLU se passe dans de bonnes conditions. La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DREAL) vient d'être saisie pour avis sur le PADD (étude environnementale, examen au cas par cas).
- d- Mutualisation du personnel technique avec la commune de St Prim : après discussion entre les élus des deux communes, une convention devra être établie entre les communes pour définir le nombre d'heures et les missions à réaliser et le coût.
- e- Base de loisirs : pour faciliter la distribution du courrier au gestionnaire de la base de loisirs, il est décidé de nommer l'accès en « Allée de la presqu'île ».
- f- Position de la commune sur le projet de sortie d'autoroute à Reventin : Une partie des élus du Conseil Municipal a demandé que le Conseil Municipal se positionne sur le choix de l'emplacement du demi-échangeur d'autoroute à Reventin-Vaugris.
Le Conseil Municipal de Chonas reconnaît la nécessité d'une entrée / sortie d'autoroute à la hauteur de Reventin. Madame le Maire fait part de ses craintes quant à l'impact généré sur la commune de Chonas l'Amballan par la création de cet échangeur. La proposition centre risque d'intensifier la circulation sur le plateau de l'Amballan (actuellement nous avons 200 véhicules de plus le matin que le soir). En ce qui concerne la proposition sud intermédiaire, elle impactera la circulation et la sécurité devant l'école et sur le chemin de Sambillot, seul lieu sécurisé par un rond-point pour accéder à la RN7, pour les usagers venant du Sud-Ouest de la commune.
Un sondage est fait pour le projet Sud intermédiaire, il en ressort : 9 voix pour – 8 abstentions – 1 contre (Michèle Laborel-Lacits).
Des échanges ont eu lieu, il en ressort qu'il paraît nécessaire d'avoir une réflexion commune sur les flux de véhicules quel que soit l'implantation de l'échangeur.
- g- Démission du Conseil Municipal : Mme Christelle Philippon présente sa démission du Conseil Municipal pour des raisons personnelles. Les élus regrettent cette décision et en prennent acte.
- h- Problèmes de propreté dans la Zone Industrielle : il est signalé des problèmes récurrents de propreté autour du magasin Alpha Compagnie.
- i- Subvention Aire de Jeux : Mme Tournier, conseillère municipale rappelle que la commune va bénéficier d'une enveloppe parlementaire de 10 000 € pour la réalisation de l'aire de jeux du château.

Agenda :

- Représentation du Conservatoire de Vienne dans la cour du château le samedi 17 juin à 19h00.
- Fête de la musique : mercredi 21 juin 2017.
- Projection du film « Qu'est-ce qu'on attend ? » organisé par le CONIB et la commune, vendredi 23 juin à la salle intercommunale.

Sur invitation de Madame le Maire, M. PELLETIER prend la parole à l'issu du Conseil Municipal pour évoquer les problèmes rencontrés par les habitants du quartier de Gerbey :

- PROPRETE DU CHEMIN DE BELLEVUE pendant les mois d'ouverture de la Base de Loisirs soit du 1^{er} mai à fin septembre :
- FOSSES VERSEURS encombrés.
- ORNIERES DANS LES PARTIES GOUDRONNEES du Chemin de l'Escadron et celles formées sur le haut du Chemin de Bellevue.
- ELAGAGE DES BRANCHES des arbres
- RETOUR DES CONTAINERS DE DECHETS RECYCLABLES (verres, plastiques, emballages, journaux) à l'entrée de la Base de Loisirs.

Prochaine séance le lundi 26 juin 2017 à 20 heures.